

Nouvelles pratiques sociales



Mouvements sociaux et pratique du travail social : les passerelles du changement social

Daniel Turcotte

Volume 3, Number 1, Spring 1990

Mouvements sociaux

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301071ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301071ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Turcotte, D. (1990). Mouvements sociaux et pratique du travail social : les passerelles du changement social. *Nouvelles pratiques sociales*, 3(1), 75–85.
<https://doi.org/10.7202/301071ar>

Article abstract

Dans cet article, l'auteur traite des liens possibles entre les praticiens et praticiennes des établissements du réseau et les membres des mouvements sociaux. Après avoir situé la place de ces mouvements, il identifie les contraintes que pose la pratique à la création de tels liens. Il suggère que ces échanges peuvent se révéler une source d'oxygène pour les praticiens en même temps que les intervenants des organisations communautaires peuvent y trouver des alliés.

❖ Mouvements sociaux et pratique du travail social: les passerelles du changement social

Daniel TURCOTTE
CLSC des Côteaux

Dans cet article, l'auteur traite des liens possibles entre les praticiens et praticiennes des établissements du réseau et les membres des mouvements sociaux. Après avoir situé la place de ces mouvements, il identifie les contraintes que pose la pratique à la création de tels liens. Il suggère que ces échanges peuvent se révéler une source d'oxygène pour les praticiens en même temps que les intervenants des organisations communautaires peuvent y trouver des alliés.

Depuis son origine, la pratique du travail social a été marquée par l'opposition entre deux conceptions des problèmes individuels: une conception intra-psychique et une conception structurelle. La conjoncture actuelle marquée par la popularité croissante des perspectives critique, féministe et écologique pourrait laisser croire à l'émergence d'une pratique davantage axée sur la dimension structurelle des problèmes sociaux. Pourtant, ce n'est pas le cas: si l'analyse est plus sociologique, l'action demeure psychologique ou tout au plus micro-systémique. Cette observation, à prime abord contradictoire, s'explique en bonne partie par les contraintes avec lesquelles doivent composer les praticiennes; le système étatique de distribution de services s'appuie sur une approche individuelle et compartimentée des problèmes sociaux et les braves qui essaient d'aller à contre-courant sont rapidement ramenées à l'ordre¹.

L'articulation d'une pratique sociale basée sur une vision globale de la réalité de la clientèle, tant dans la définition du problème que dans la mise en place des solutions, exige de dépasser la correction des situations individuelles les plus criantes. La pratique sociale digne de ce nom doit favoriser et soutenir la «création de liens entre les individus ou les groupes et les systèmes de leur environnement qui peuvent servir leurs intérêts» (Carey-Bélanger, 1982: 214). Le défi qui se pose au travail social est donc de «dépasser l'individuel» (Bourgon, 1983). L'enjeu est de taille puisqu'une telle orientation va à l'encontre de la tendance à morceler et à standardiser la pratique (Deslauriers, 1989).

Une des avenues de changement qui s'offre aux praticiennes est l'établissement de liens avec les mouvements sociaux. Dans cet article, nous tenterons de voir quelles sont les contraintes que rencontrent les praticiennes dans l'établissement de ces liens de solidarité, et aussi quelles en sont les conditions favorables. Mais d'abord, il nous apparaît nécessaire de situer sommairement les mouvements sociaux en tant que leviers de transformation sociale.

LA PLACE DES MOUVEMENTS SOCIAUX

Les mouvements sociaux sont constitués à la fois d'un ensemble d'objectifs et d'une participation à une action collective. Ils prennent forme dans des groupes où les participantes sont gratifiées par l'expérience qu'elles y vivent autant que par la mission qu'elles accomplissent (Touraine, 1980: 147).

1. Comme les femmes composent la majeure partie des employés des services sociaux et des membres des groupes communautaires, l'auteur a décidé d'employer le féminin, étant entendu qu'il englobe le masculin.

Au-delà de leur dimension expressive, ils se présentent comme des «agents de conflits structurels d'un système social» (Touraine, 1984: 154). En ce sens, ils constituent des systèmes d'action orientés vers le changement culturel et idéologique, de par l'influence qu'ils exercent sur l'opinion publique.

Parfois plus culturels que politiques, ils apparaissent plus faibles que les mouvements politiques ou ouvriers auxquels ils succèdent. Au sein des mouvements sociaux, la recherche de la puissance par l'union cède le pas aux besoins d'autonomie et d'initiative: la richesse de la dispersion remplace la force du nombre. S'opposant à la concentration du pouvoir et à l'envahissement de la vie sociale par les appareils étatiques, les mouvements sociaux se donnent comme objectif de défendre les individus, les petits groupes et les minorités contre un pouvoir central tentaculaire. De plus, leur mode de fonctionnement est conforme à l'objectif qu'ils poursuivent: humaniser la société par le changement des mentalités. Ainsi, «chacun témoigne de sa rupture avec le monde froid de la stratégie et de la technobureaucratie par sa détente, sa recherche de la différence, sa contestation de toute forme permanente d'organisation» (Touraine, 1980: 148).

Généralement, le domaine de revendication des mouvements sociaux n'est pas d'abord le pouvoir économique, mais la zone d'autonomie laissée à chaque personne. Dans l'élargissement et la défense de cet espace de liberté culturelle et idéologique, ils s'en prennent à la technocratie dont la force repose sur sa capacité de définir et d'imposer des normes qui viennent régir le comportement des individus. Dans la planification technocratique, tout comportement marginal requiert une intervention corrective dont l'application relève des appareils d'État. C'est à ce niveau que se situe l'action des praticiennes sociales, entre la technocratie et les mouvements sociaux.

LES CONTRAINTES DU TRAVAIL SOCIAL

La «crise de légitimité» (Favreau, 1987) que traversent actuellement les services sociaux se traduit par une remise en question portant sur la nature des services à offrir et sur leur mode d'organisation.

Les services à offrir

Dans la foulée du néo-conservatisme, l'État invoque l'impossibilité de répondre à toutes les demandes. La question des services à offrir, et peut-être davantage, des services à supprimer, est au centre des débats: «Dans un contexte de restriction budgétaire et de rationalisation des services, il est normal que l'on veuille garder ce qui paraît essentiel dans les services et émonder ce qui paraît accessoire» (Brunet, 1987: iv). Les restrictions

budgétaires imposées au réseau des services sociaux influencent à la fois «la nature des services à offrir, les clientèles à desservir, la façon de dispenser les services, la forme d'intervention à privilégier [...]» (Poulin, 1982: 49).

Les praticiennes assument aussi les conséquences de la réduction des services: elles voient les cas s'accumuler, les problèmes sociaux s'alourdir, les ressources s'effriter. L'impact de ces contraintes, exacerbé par des relations de travail tendues, font dire à certaines que les clientèles les plus à risque actuellement dans les établissements, ce sont les praticiennes elles-mêmes!

Le resserrement du contrôle

Si la pratique au sein des CLSC laisse encore subsister des secteurs d'autonomie (cela ne devrait pas durer très longtemps avec les changements qui s'annoncent), celle des CSS apparaît de plus en plus soumise aux contraintes du taylorisme et de la bureaucratisation. Le mouvement de différenciation du travail social se traduit par le morcellement vertical et horizontal des interventions. D'une part, le processus d'intervention est décomposé: chaque praticienne se voit confier la responsabilité d'une étape particulière du processus: réception des signalements, évaluation, prise en charge, révision. D'autre part, la réalité des clients est compartimentée en autant de sphères isolées dont la définition porte soit sur les étapes de vie (enfance, adolescence, âge adulte, troisième âge), soit sur la nature des problèmes rencontrés (maladie transmise sexuellement, perte d'autonomie, abus sexuel, etc.).

Loin de s'atténuer, ce mouvement de différenciation des tâches tend à prendre de l'ampleur. La dernière trouvaille consiste à substituer l'intelligence artificielle au jugement des praticiennes: l'informatique devient ainsi le moyen par lequel les «experts» transmettent leur capacité décisionnelle. La mise en place de systèmes experts informatisés de prise de décision est la nouvelle façon d'augmenter la productivité des intervenantes. Comme les gestionnaires estiment que seuls les «experts» relativement peu nombreux peuvent remplir certaines tâches d'interprétation dans des situations le moins complexes, l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse* fournit le prétexte et l'informatisation devient le moyen privilégié pour étendre la présence de ces experts (Ajenstat *et al.*, 1988). Cette tendance n'est pas nouvelle: dès 1987, un numéro de la revue *Service social* relatait quelques expériences d'utilisation de l'informatique au niveau de l'intervention psychosociale (Gripton *et al.*, 1988; Lalande-Gendreau et Turgeon-Krawczuk, 1988).

Dans un contexte de problèmes sociaux grandissants et de ressources humaines décroissantes, l'informatisation peut sembler intéressante à première vue et les praticiennes peuvent y voir un assouplissement de leur charge de travail. Par contre, il ne faut pas sous-estimer le risque toujours présent que l'utilisation de l'ordinateur ne fasse que transposer les principes de la rationalisation du travail, mais d'une façon encore plus pernicieuse. Le contrôle électronique vient remplacer le contrôle hiérarchique, en se drapant sous le voile de la neutralité scientifique et de la compétence de l'expert invisible.

L'œil électronique a remplacé l'œil du maître et du superviseur mais il est plus pernicieux; ce qui s'explique par le fait que l'informatisation du travail et les technologies qui l'accompagnent portent plus que jamais les stigmates de la neutralité scientifique et de la rationalisation technique (Saint-Pierre, 1985: 40).

Dans un contexte où l'opposition est faible et la motivation vacillante, l'accroissement du contrôle bureaucratique affecte davantage les liens entre les praticiennes et leur milieu. D'une part, la rationalisation de l'organisation du travail et le resserrement du contrôle ont pour effet de les confiner au cadre restrictif de la pratique institutionnelle qui fait obstacle à l'établissement de liens fructueux avec le milieu. D'autre part, la conception techno-scientifique sur laquelle s'appuie une pratique parcellisée, fragmentée, spécialisée (et éventuellement informatisée) du travail social fait abstraction du caractère profondément particulier de chaque situation individuelle. Une approche purement technique de l'intervention suscite chez la clientèle un sentiment d'étrangeté face aux praticiennes qui leur apparaissent insensibles à leurs besoins. Et la réaction première de la clientèle est d'attribuer la responsabilité de ces «mauvaises pratiques» aux praticiennes, non aux établissements. Ces témoignages tirés de l'étude de Godbout *et al.* (1985: 55) en fournissent une illustration éloquente:

Le plus gros problème du jeune par rapport au réseau, c'est le travailleur social. Il travaille pour le bien du jeune avec une idéologie scientifique. La religion plus la science, c'est ce qu'il y a de pire pour éloigner quelqu'un du milieu.

Ils [les travailleurs sociaux] sont trop centrés sur leur procédure; ils ne prennent pas le temps de nous informer de nos droits et d'ailleurs, ils n'aiment pas les parents informés.

Écrasées par leur charge de travail, surveillées de l'intérieur, critiquées de l'extérieur, plusieurs praticiennes sont tentées de se retrancher derrière un conformisme qui, sans être confortable, permet à tout le moins de préserver ses énergies: «On met sa coquille et on file.»

ÉTABLIR DES LIENS AVEC LES MOUVEMENTS SOCIAUX

Les différents regroupements avec lesquels les praticiennes sont en contact (groupes d'entraide, organisations populaires, organismes communautaires) peuvent se révéler des alliés dans l'exploration de nouvelles pratiques. Ces regroupements constituent en effet les méso-systèmes où l'institutionnel et le mouvement social se rencontrent, des points de chevauchement des services publics et des services communautaires par lesquels les praticiennes peuvent nouer des liens avec les mouvements sociaux. Les zones d'interface existent, elles sont nombreuses et variables (Lamoureux et Lesemann, 1987b). À ce niveau, des possibilités sont ouvertes: «Des collaborations précieuses, des projets conjoints, des soutiens réciproques, des échanges de services, des expériences de partenariat égalitaire sont possibles» (Lamoureux et Lesemann, 1987a: 205).

De telles relations sont principalement le fait des personnes qui les tissent: «Si les relations entre établissements et organismes sont rarissimes, les relations entre personnes œuvrant dans un même secteur sont nombreuses» (Godbout *et al.*, 1987: 79). Ces rapports dépendent de l'initiative des personnes qui n'hésitent pas à contourner les règles bureaucratiques; mais elles trouvent dans ces espaces de liberté une source de pouvoir leur permettant de transformer ou tout au moins d'influer sur les modes de pratique auxquels elles sont astreintes dans leur travail quotidien. Ces liens se révèlent une source «d'oxygène» pour les praticiennes, en leur permettant d'élargir leurs possibilités d'action, car ils ouvrent la possibilité d'associer les problèmes individuels à des enjeux collectifs. Se pose cependant la nécessité d'identifier les conditions qui rendent possibles ces passerelles entre les praticiennes et les mouvements sociaux.

On s'organise malgré la structure. On a l'impression que c'est pas ce qu'on nous demande de faire. On est de plus en plus chapeauté par des lois. On a l'impression qu'on nous demande d'être simplement des exécutants (Propos rapportés dans Lamoureux et Lesemann, 1987a: 120).

La nécessité de contourner les règles bureaucratiques ne constitue toutefois pas la seule exigence à l'établissement de rapports harmonieux: ces liens requièrent une «communication étroite entre les professionnels et les groupes communautaires d'un milieu donné et un appui réel à ces groupes de la part des institutions» (Laforest *et al.*, 1989: 295). Il convient toutefois de se demander si on retrouve actuellement les conditions favorables à de tels rapports; à mon avis, trois conditions apparaissent nécessaires mais ne se rencontrent pas toujours.

Contrairement à ce qui arrive encore trop souvent, les relations entre les praticiennes du réseau et les intervenantes des organismes communautaires doivent s'inscrire dans des rapports égalitaires basés sur la reconnaissance de l'apport original et spécifique de chacune. Une des particularités des organismes communautaires est leur proximité avec les besoins des personnes qu'elles représentent, et c'est une des raisons pour lesquelles les établissements du réseau n'arriveront jamais à les remplacer: ce sont des lieux autogérés et démocratiques «[...] où il est possible de cheminer dans des démarches multiformes, polyvalentes; lieu d'appartenance, près des besoins et des cultures» (Lamoureux et Lesemann, 1987a: 175).

Les praticiennes peuvent notamment tirer profit de leurs contacts avec les mouvements sociaux pour affiner leur connaissance des besoins de leur communauté, infléchir les rapports de leur établissement avec la communauté et contrer une certaine insensibilité à l'endroit des particularités de la clientèle. Une telle attitude est d'ailleurs fortement souhaitée par les membres des organismes communautaires qui, trop souvent, déplorent l'éloignement des praticiennes:

[...] ce que les répondants nous ont semblé souhaiter d'abord, c'est que [...] les employés d'un établissement public redeviennent aussi solidaires du milieu qu'ils desservent que de l'institution qui les emploie. Ils ont déploré cette faible solidarité qui a été progressivement rognée au profit d'une identification à l'institution et à sa «culture», et remplacée par une adhésion idéologique à des idées comme les vrais besoins, la prévention, etc. (Godbout *et al.*, 1987: 149).

Il faut toutefois souligner que malgré l'expression de cette volonté de rapprochement, les représentants des organismes communautaires ne font pas toujours preuve de toute l'ouverture nécessaire à l'établissement de ces liens de collaboration. Si les praticiennes résistent parfois à l'appel des groupes communautaires, l'inverse est aussi vrai: la praticienne animée des meilleures intentions est souvent perçue comme l'intruse de l'État qui veut les contrôler de quelque façon ou qui veut profiter de leur travail. Craignant d'être utilisées par le réseau, les intervenantes des organisations populaires accueillent la praticienne avec méfiance, condescendance, et parfois même avec agressivité. Force est de reconnaître que la véritable collaboration ne peut s'installer que graduellement, à travers un lent processus d'appropriation, d'échange et d'action commune.

En second lieu, les praticiennes doivent éviter de reproduire la tendance actuelle qui consiste à considérer les organismes communautaires comme un déversoir du trop-plein du réseau. En effet, celles-ci ont été souvent échaudées par la conception de la complémentarité qui prévaut dans les organismes publics et qui consiste à les utiliser comme ressource de sous-

traitance du réseau. Elles se perçoivent souvent comme un «déversoir», une «poubelle», un lieu de «dumping» comme l'illustrent ces propos rapportés par Lamoureux et Lesemann:

On sert de déversoir, surtout le vendredi soir à 4 heures. [...] C'est enrageant ce type de mépris pour nos ressources (1987a:150).

C'est l'attitude qui compte. On le sait, on le sent quand on est une poubelle. Il y a des abus grossiers. On reçoit toujours des cas d'hébergement à 4 h 30, le vendredi par -30 C. [...] C'est quand on doit récupérer les manques, les trous dans le système et qu'on ne peut pas que c'est pire (1987a: 150).

À la lumière de l'insatisfaction qui se profile derrière ces témoignages, on comprend mieux la méfiance et la froideur dont font preuve certaines intervenantes des organismes communautaires à l'égard du réseau. En tant que médiatrices entre le réseau, les organismes et la clientèle, les praticiennes peuvent contribuer à la reconnaissance de ce rôle en freinant les ingérences, en favorisant les rapprochements et en reconnaissant les spécificités respectives. Par contre, les intervenantes du milieu communautaire doivent reconnaître leurs alliées dans les établissements du réseau. Si l'organisme des services les a souvent déçues, cette responsabilité n'incombe pas en premier lieu aux praticiennes: au même titre que les intervenantes des organismes communautaires, elles sont victimes des exigences avec lesquelles elles doivent composer.

Une collaboration fructueuse entre les praticiennes et les organismes communautaires pose comme troisième exigence de sortir du cadre de la logique technocratique qui s'accompagne d'une volonté de tout prévoir, classer, ranger. Il faut reconnaître la valeur de la diversité, l'intérêt de l'imprévu, la pertinence de la spontanéité. Les praticiennes ne doivent pas tenter de modeler l'action des organismes communautaires à la pratique professionnelle; elles doivent au contraire reconnaître et valoriser leur mode d'action souvent plus près des besoins immédiats des personnes, parce que moins structurés et plus souples, donc plus adaptables.

LA RÉSISTANCE

Alors que l'intervention se décompose et que les contrôles se multiplient, les praticiennes en travail social ont souvent l'impression que le changement, la nouveauté, l'innovation sont choses du passé. Devant l'absence de solution de rechange, plusieurs en viennent à se désintéresser de leur propre pratique: les échanges s'atténuent, le perfectionnement perd de son intérêt, l'isolement s'accroît. Malgré ce climat général «d'impuissance et de morosité [...] certains intervenants tentent de développer des stratégies pour

résister à cette déqualification, pour retrouver leur autonomie professionnelle et créer des liens avec les usagers» (Mayer et Groulx, 1987: 63). Derrière l'essoufflement et la colère sourde, il y a toujours cette volonté d'aider les personnes qui produit encore l'étincelle qui allume une nouvelle détermination, qui redonne le goût du différent et de l'inédit. Mais pour persévérer dans cette voie, il faut de la détermination, car l'utilisation de sa marge de manœuvre est souvent épuisante: ramer à contre-courant n'est pas facile et la distance parcourue, pas toujours proportionnelle à l'énergie dépensée. Il est donc important d'avoir des alliées sur le rivage.

L'établissement de liens avec les mouvements sociaux constitue une avenue d'action pour renverser le processus d'aliénation que subissent les praticiennes dans leur travail. Les mouvements sociaux représentent en effet l'illustration concrète que même dans un contexte social où tout semble structuré, planifié, prédéterminé, des «espaces d'autonomie» sont possibles (Klein et Tremblay, 1989). Dans la mesure où par le passé les groupes communautaires se sont souvent révélés des laboratoires d'où ont émergé de nouvelles pratiques, le développement du secteur communautaire ouvre la possibilité d'un renouvellement de la pratique du travail social.

CONCLUSION

La situation actuelle nous apparaît toutefois contenir les germes d'une nouvelle tension entre les travailleurs sociaux. Cette tension ne repose plus sur l'opposition entre les approches collective et individuelle, mais bien sur le degré de proximité avec les mouvements sociaux. Il ne s'ouvre guère de postes au sein du réseau, de sorte que les jeunes praticiennes se retrouvent surtout dans les organismes communautaires. Leur discours laisse clairement entrevoir les assises d'une nouvelle division au sein de la profession: selon leurs propos, à la pratique intégrative, technocratisée, traditionnelle, mais payée, s'opposera une nouvelle pratique innovatrice, spontanée, souple et surtout plus proche des gens. Cette vision manichéenne n'est cependant pas toujours conforme à la réalité: on retrouve dans le réseau tout autant que dans le milieu communautaire, des praticiennes soucieuses de transformer les rapports sociaux par l'élargissement des droits démocratiques.

La tension qui se dessine comporte sa part de risque; elle peut conduire à un dialogue de sourds qui éliminera toute possibilité de coopération entre le réseau et le communautaire. Toutefois, elle peut également constituer pour le travail social l'occasion de se donner un nouveau souffle au sortir de la période de l'État-providence. Si l'étatisation des services sociaux a entraîné l'assujettissement de la pratique du travail social aux impératifs de la rationalité technocratique, la conjoncture des années 90 apparaît

favorable à «l'autonomisation». Ce mouvement comporte le développement de liens de collaboration entre les praticiennes du réseau et les intervenantes des mouvements sociaux. Si les expériences actuelles sont prometteuses, elles n'en restent pas moins vulnérables; elles originent généralement d'initiatives fragiles qui reposent sur des compromis souvent remis en question. Les occasions existent, mais il ne faut pas négliger les obstacles.

Bibliographie

- AJENSTAT, J., FRENETTE, M. et A. SAINT-PIERRE (1989). «Système expert d'aide à l'intervenant social», *Service social*, vol. 38, n° 2-3, 297-315.
- BOURGON, M. (1983). «Dépasser l'individuel», dans ARSENAU, J. et al., *Psychothérapies, attention!*, Montréal, Québec Science, 143-156.
- BRUNET, J. et al. (1987). *Rapport du comité de réflexion et d'analyse des services dispensés dans les CLSC*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.
- CAREY-BÉLANGER, E. (1982). «Le service social dans une perspective critique: un paradigme», *Service social*, vol. 32, n° 2-3, 203-216.
- DESLAURIERS, J.-P. (1989). «Honneur aux rebelles», *Service social*, vol. 38, n° 2-3, 263-269.
- FAVREAU, L. (1987). «Le travail social à l'aube de 1990: nouvelles tâches et remise en question des approches de formation», *Service social*, vol. 36, n° 2-3, 478-491.
- GODBOUT, J. T., LEDUC, M. et J.-P. COLLIN (1987). *La face cachée du système*, Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, annexe n° 22, Québec, Les Publications du Québec.
- GRIPTON, J., LICKER, P. et L. DE GROOT (1988). «L'utilisation des ordinateurs et l'intervention clinique en service social», *Service social*, vol. 36, n° 1, 68-97.
- KLEIN, J.-L. et P.-A. TREMBLAY (1989). «Les mouvements sociaux et leurs espaces d'autonomie: le local renouvelé», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 2, n° 1, 99-112.
- LAFOREST, M., LEGAULT, G., MATHIEU, R. et M. POULIN (1989). «La réaction du RUFUTS au rapport de la Commission Rochon», *Service social*, vol. 38, n° 2-3, 282-296.
- LALANDE-GENDREAU, C. et F. TURGEON-KRAWCZUK (1988). «Un logiciel d'intervention psycho-social, pourquoi pas?», *Service social*, vol. 36, n° 1, 96-110.
- LAMOUREUX, J. et F. LESEMAN (1987a). *Les filières de l'action sociale*, Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, annexe n° 24, Québec, Les Publications du Québec.
- LAMOUREUX, J. et F. LESEMAN (1987b). «Les filières de l'action sociale», *Programme de recherche: recueil de résumés*, Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, Québec, Les Publications du Québec, 297-304.
- MAYER, R. et R. GROULX (1987). *Synthèse critique de la littérature sur l'évolution des services sociaux au Québec depuis 1960*, Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, annexe n° 42, Québec, Les Publications du Québec.
- POULIN, M. (1982). «Prospective sur la gestion des services sociaux des années quatre-vingt au Québec», *Service social*, vol. 31, n° 1, 7-50.

SAINT-PIERRE, C. (1985). «Informatisation et disciplinarisation du travail: du fouet au logiciel en passant par l'O.S.T.», *Le contrôle social en pièces détachées*, actes du colloque de l'ACSALF, Montréal. Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, 33-46.

TOURAINÉ, A. (1980). *L'après socialisme*, Paris, Seuil.

TOURAINÉ, A. (1984). *Le retour de l'acteur*, Paris, Fayard.